

PACS

Il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne ci-après ou de se rendre en mairie pour retirer le dossier et y joindre les pièces à fournir.

Dès que le dossier est complet, prendre rendez-vous pour conclure votre Pacs auprès de l'officier d'Etat civil de la mairie. La présence des deux personnes est obligatoire au dépôt du dossier.

Un demandeur d'emploi peut-il bénéficier d'un bilan de compétences ?

Oui. Pendant votre période de chômage, que vous soyez indemnisé ou non, vous pouvez demander à votre conseiller France Travail (anciennement Pôle emploi) à bénéficier d'un [bilan de compétences](#) (particuliers).

Vous pouvez contacter votre conseiller :

Où s'adresser ?

[France Travail \(anciennement Pôle emploi\)](#)

Pour en savoir plus

> [Évaluation des compétences et des capacités professionnelles](#)

France Travail

Un demandeur d'emploi peut-il bénéficier d'un bilan de compétences ?

Oui. Pendant votre période de chômage, que vous soyez indemnisé ou non, vous pouvez demander à votre conseiller France Travail (anciennement Pôle emploi) à bénéficier d'un [bilan de compétences](#) (particuliers).

Vous pouvez contacter votre conseiller :

Où s'adresser ?

[France Travail \(anciennement Pôle emploi\)](#)

Pour en savoir plus

> [Évaluation des compétences et des capacités professionnelles](#)

France Travail

CONTACT

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F3088&cHash=756644c58e36a01f8b7ad77d121d0192?>



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE